

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **6 juin 2022 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M <sup>me</sup>	Manon Bergeron, conseillère	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M <sup>me</sup>	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M <sup>me</sup>	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M <sup>me</sup>	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière trésorière

Absence motivée

M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
----	-------------------------	---------

À 19 h 35, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 5

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
  - 2<sup>e</sup> jour de mai 2022
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCES
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 Embauche d'un nouveau pompier volontaire
  - 6.2 Embauche d'un responsable des travaux publics et de l'urbanisme
  - 6.3 Renouvellement assurance responsabilité civile maritime – Marina
  - 6.4 Confirmation de l'utilisation et reddition de compte – Programme d'aide financière pour soutenir le développement durable sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay
  - 6.5 Demande entente de paiement Annick Laberge
  - 6.6 Service d'aménagement paysager

## 7. VOIRIE

- 7.1 Acceptation de la demande de paiement de STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - Projet de réfection majeure – Route Laberge & 4<sup>e</sup> Rang Ouest - Programme PAVL

## 8. URBANISME

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Acceptation de la demande de paiement de STANTEC INC. - Projet d'assainissement des eaux usées
- 9.2 Acceptation de l'offre de services de GESTIZONE pour une caractérisation écologique dans le cadre d'une demande d'autorisation ministérielle – Projet d'assainissement des eaux usées

## 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

- 10.1 Acceptation pour dépôt du bilan annuel 2021 – Schéma de couverture de risque incendie révisé 2020-2024

## 11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISME

- 11.1 Demande de don Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean – Marche pour l'Alzheimer
- 11.2 Demande de don Club Optimiste de Saint-Ambroise – Campagne de financement épluchette de blé d'inde
- 11.3 Demande du club d'aéromodélisme Saguenay
- 11.4 Demande de collaboration Grativores du Saguenay

## 12. AFFAIRES NOUVELLES

## 13. PÉRIODE DE QUESTION

## 14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

### **1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION N° 238.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance

Ajout : 12.1 Embauche d'un employé - Travaux publics saisonnier

Ajout : 12.2 Demande transport adapté

**2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2022**  
**RÉSOLUTION N° 236.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D': exempter la directrice générale et greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal du 2 mai 2022;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2022 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

**3. APPROBATION DES COMPTES**  
**RÉSOLUTION N° 237.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Manon Bergeron  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de mai 2022, au montant de 111 685.48 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 85 906.32 \$ totalisant la somme de 197 591.80 \$ soient acceptés et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du mois de mai 2022 soient acceptés au montant de 25 220.44 \$;

QUE Les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de mai 2022 pour un meilleur suivi des dépenses.

**4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

NIL

**5. CORRESPONDANCES**

Lettre de M<sup>e</sup> Gaston Saucier qui confirme que la somme de 40 000 \$ convenue à titre de règlement hors cours a été déposée dans le compte REER de M. Mario Laberge. Le dossier est maintenant considéré comme étant terminé;

Lettre de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec concernant l'enjeu lié à l'augmentation du prix de l'essence pour les travaux municipaux;

Lettre du ministre des Transports – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet entretien qui nous informe qu'une aide financière maximale de 156 164 \$ est accordée à la Municipalité;

Lettre de la Mutuelles des municipalités du Québec (MMQ) concernant le versement d'une ristourne de 1 million de dollars à ses membres admissibles. La somme reçue par la municipalité est de 669 \$;

Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) annonçant les modalités du nouveau programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ). La somme reçue par la Municipalité est de 10 143 \$;

Lettre du ministère de la Sécurité publique concernant la prévention des feux de broussailles et des feux de forêt;

Lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Avis de conformité règlements 391.22 et 392.22;

*La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.*

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER VOLONTAIRE** **RÉSOLUTION N° 238.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget embauche un nouveau pompier, soit monsieur Michel Gauthier;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'inscription de monsieur Michel Gauthier à la formation Pompier 1.

### **6.2 EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME** **RÉSOLUTION N° 239.22**

CONSIDÉRANT QUE M. Laval Bergeron, responsable des travaux publics et de l'urbanisme désire prendre sa retraite éventuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité de dotation recommande l'embauche de M. Georges-Junior Gagné

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la recommandation du comité de dotation au poste de responsable des travaux publics et de l'urbanisme;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget embauche M. Georges-Junior Gagné au poste de responsable des travaux publics et de l'urbanisme;

QUE le responsable des travaux publics et de l'urbanisme soit rémunéré selon les termes prévus au contrat;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à signer le contrat de travail avec M. Gagné.

**6.3 RENOUELEMENT ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE  
MARITIME - MARINA  
RÉSOLUTION N° 240.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède au renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile maritime pour la marina pour la période du 04-06-2022 au 04-06-2023 avec Intact Compagnie d'assurance au montant de 2 200 \$ plus taxes applicables, plus frais de 50 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

**6.4 CONFIRMATION DE L'UTILISATION ET REDDITION DE COMPTE –  
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU FJORD-  
DU-SAGUENAY  
RÉSOLUTION N° 241.22**

CONSIDÉRANT QUE La MRC du Fjord-du-Saguenay a accordé à la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget une aide financière de 40 000 \$ pour le projet d'acquisition d'équipement visant l'amélioration énergétique et la réduction des gaz à effet de serre (borne de recharge, lumière au DEL et compteur d'eau) dans le cadre du Fonds d'aide pour soutenir le développement durable sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme à la MRC du Fjord-du-Saguenay l'utilisation de l'aide financière pour un montant total de 37 591.19\$.

**6.5 DEMANDE ENTENTE DE PAIEMENT ANNICK LABERGE  
RÉSOLUTION N° 242.22**

CONSIDÉRANT QUE : le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022, M<sup>me</sup> Annick Laberge a téléphoné à la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget afin de prendre une entente de paiement en 3 versements pour récupérer sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE : la vente pour taxes à lieu le jeudi 9 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE : M<sup>me</sup> Annick Laberge a reçu plusieurs avis mentionnant que le dossier était transféré en vente pour taxes et que nous n'avons eu aucun signe démontrant son intention de régulariser son dossier;

CONSIDÉRANT QUE : des démarches judiciaires ont dû être entreprises par la Municipalité pour retirer les débris de démolition laissés sur la propriété de Mme Laberge et que les frais de justice de 2 183.34 \$ ont été assumés entièrement par la Municipalité;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget refuse l'entente de paiement proposé par M<sup>me</sup> Annick Laberge et poursuit les démarches en vente pour taxes avec la MRC du Fjord-du-Saguenay.

## **6.6 SERVICE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

### **RÉSOLUTION N° 243.22**

CONSIDÉRANT QUE : M<sup>me</sup> Marie-Josée Bonneau effectue l'aménagement paysager auprès de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget depuis juin 2019 et qu'elle fait un très beau travail;

CONSIDÉRANT QUE : M<sup>me</sup> Marie-Josée Bonneau est venue me rencontrer pour demander une augmentation de salaire;

CONSIDÉRANT QUE : le service d'aménagement paysager ne fait pas partie de la politique de travail en vigueur à la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de considérer le service d'aménagement paysager dans la politique de travail en vigueur;

QUE : le service d'aménagement paysager soit considéré dans la classe salariale : Employé travaux publics – saisonnier;

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ajuste le salaire de la préposée à l'aménagement paysager à l'échelon 1 de l'échelle salariale en vigueur, et ce, à compter du 19 mai 2022.

## **7. VOIRIE MUNICIPALE**

### **7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST - PROGRAMME PAVL;**

#### **RÉSOLUTION N° 244.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°. 1704073 en date du 10 mai 2022 de Stantec Experts-conseils ltée,

pour le projet de réfection majeure Route Laberge et 4<sup>e</sup> rang Ouest;

QUE la somme de 3 542.70 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

## **8. URBANISME**

NIL

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC INC. - PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES RÉSOLUTION N° 245.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°. 1705336 en date du 17 mai 2022 de Stantec Experts-conseils ltée, pour les services d'ingénieries sur le projet d'assainissement des eaux usées;

QUE la somme de 1 750 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

### **9.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE GESTIZONE POUR UNE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES RÉSOLUTION N° 246.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Gestizone, pour une caractérisation écologique dans le cadre d'une demande d'autorisation ministérielle pour le projet de mise aux normes des installations de collecte et d'assainissements des eaux usées, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 28 mai 2022;

QUE le montant de 4 950 \$ plus taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL**

### **10.1 ACCEPTATION POUR DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2021 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE RÉVISÉ 2020-2024** **RÉSOLUTION N° 247.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Manon Bergeron  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt le bilan annuel 2021 – Schéma de couverture de risque incendie réviser 2020-2024 préparé par M<sup>me</sup> Monique Marier, directrice en sécurité incendie et civile à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

## **11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES**

### **11.1 DEMANDE DE DON SOCIÉTÉ ALZHEIMER SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – MARCHE POUR L'ALZHEIMER** **RÉSOLUTION N° 248.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde une aide financière à la Société Alzheimer Saguenay Lac-Saint-Jean au montant de 50 \$ afin de maintenir et développer des services pour les personnes souffrant de la maladie et leur famille;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

### **11.2 DEMANDE DE DON CLUB OPTIMISTE DE SAINT-AMBROISE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE** **RÉSOLUTION N° 249.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ne participe pas à la campagne de financement Épluchette de Blé d'inde du Club Optimiste de Saint-Ambroise.

**11.3 DEMANDE DU CLUB D'AÉROMODÉLISME SAGUENAY**  
**RÉSOLUTION N° 250.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Club Aéromodélisme Saguenay à faire de Saint-Charles-de-Bourget leur site officiel;

QUE cette entente peut prendre fin à tout moment si la sécurité et la quiétude des gens sont compromises;

QUE cette autorisation soit valide pour un an.

**11.4 DEMANDE DE COLLABORATION GRATUIVORES DU SAGUENAY**  
**RÉSOLUTION N° 251.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise les Gratuivores à installer et brancher un réfrigérateur près de l'édifice municipal;

QUE l'édifice municipal devienne un point de chute officiel des Gratuivores;

QUE cette entente puisse prendre fin à tout moment si le service n'est pas utilisé par les citoyens de la Municipalité.

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

**12.1 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ – TRAVAUX PUBLICS SAISONNIER**  
**RÉSOLUTION N° 252.22**

CONSIDÉRANT QUE nos besoins d'employés en période estivale doivent être d'au moins trois personnes;

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Manon Bergeron  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget embauche M. Rock Gauthier comme employé des travaux publics – Saisonnier;

QUE le nombre d'heures par semaine sera variable selon les besoins de la Municipalité;

QUE M. Gauthier soit rémunéré selon l'échelon 3 de la politique de travail.

**12.2 DEMANDE TRANSPORTS ADAPTÉS**  
**RÉSOLUTION N° 253.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Manon Bergeron  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de devancer les deux derniers versements des parts municipales pour les services de transports adaptés Saguenay-Nord afin d'éviter un bris de service du transporteur;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question a débuté à 20 h 06 et s'est terminée à 20 h 16.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 16

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 6 juin 2022.

M. Bernard St-Gelais  
Maire

M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard  
Directrice générale et greffière-trésorière